

pouvait évaluer le tort que l'alcool fait à la richesse publique l...

Il y a les millions honteusement dévorés par les vices où l'alcoolisme conduit fatalement ; il y a les forces vives et le travail perdus, les pertes immenses résultant des accidents, des désastres dont l'intempérance est la cause ; il y a les frais de l'assistance publique accordée aux alcooliques, les frais de l'administration de la justice, etc., etc, (1)

Ne faudrait-il pas doubler peut-être tripler les \$125,000,000 ?

Tout cela sacrifié à une passion ignoble qui rend grotesque, qui abrutit, qui crétinise, qui cou-

(1) "On a compulsé avec patience, dit l'un de nos archevêques dans un mandement, les registres des asiles d'aliénés, des prisons et des pénitenciers ; on a étudié avec probité les dossiers des cours civiles et criminelles... Eh bien ! la proportion des condamnations et des séquestrations juridiques occasionnées par l'abus des boissons est telle, qu'advenant la disparition de cet abus, des calculs très précis en ont fourni la démonstration, les deux tiers des tribunaux ne fonctionneraient plus, faute de clients, et la plupart des maisons de détention et de réforme seraient totalement dépeuplées."